



GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
ADMINISTRATION COMMUNALE DE KAYL
EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAL DE KAYL

Séance publique du 17.11.2022

Date de l'annonce publique de la séance et de la convocation des conseillers: 11.11.2022

Présents : M. Weiler, bourgmestre, M. Becker, M. Gonçalves Dos Anjos, échevins, Mme Belleville, MM. Birchen, Daubenfeld, Donven, Humbert, Jacob, Krings, Lukas, Lux, Mme Petry, conseillers, Mme Rommes, secrétaire

Absents : a) excusé : /
b) sans motif : /

Vote par procuration : /

Point de l'ordre du jour : **3.2**

Objet : **Règlement-taxe stationnement payant**

Le Conseil Communal,

Revu sa décision du 5 juillet 2022 portant modification du règlement de circulation de la commune, plus précisément l'introduction d'un concept de stationnement sur l'ensemble du territoire communal à partir du 1^{er} mars 2023, décision approuvée par l'autorité supérieure le 1^{er} août 2022 ;

Entendu la proposition du collège des bourgmestre et échevins d'introduire la taxe suivante pour le stationnement payant :

- a) pour un stationnement ≤ 30 minutes : gratuit
- b) pour un stationnement > 30 minutes : 0,50 € par heure

après délibération
avec 13 voix pour

Décide d'introduire la taxe suivante pour le stationnement payant :

- a) pour un stationnement ≤ 30 minutes : gratuit
- b) pour un stationnement > 30 minutes : 0,50 € par heure

Prie l'autorité supérieur de bien vouloir y donner son approbation.

En séance, date qu'en tête.

Suivent les signatures.

Pour expédition conforme.

Le bourgmestre,

la secrétaire,